

**Recrutement de membres du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques (jury CAP), en qualité d'évaluateurs**

<b>Type de circulaire<sup>1</sup></b>	<b>Circulaire informative</b>	<b>Validité</b>	à partir du 06/02/2025
<b>Documents à renvoyer</b>	Oui, voir contenu de la circulaire		
<b>Résumé</b>	Le jury CAP recrute des membres évaluateurs		
<b>Mots-clés</b>	Certificat d'Aptitudes pédagogiques (CAP); Jury CAP ; membres de Jury ; évaluateurs		

**Établissements et pouvoirs organisateurs concernés**

<b>Réseaux d'enseignement</b>	<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	<b>Ens. libre subventionné</b>
	<b>Ens. officiel subventionné</b>	Libre confessionnel Libre non confessionnel
<b>Unités d'enseignement</b>	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)  Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé  Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance	

<sup>1</sup> Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d'instruction** (vert) et la circulaire informative (gris).

## Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) - Monsieur Etienne GILLIARD, Directeur général / Président du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques

## Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
FABRY Johan	Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) - Cellule Jury CAP	02/213.59.10 - 02/413.26.34 jurycap@cfwb.be
LOUREAU Amélie		



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Administration générale de l'Enseignement**

**Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement  
tout au long de la vie et de la Recherche scientifique**

**Recrutement de membres  
du jury chargé de délivrer le Certificat  
d'Aptitudes pédagogiques (jury CAP),  
en qualité d'évaluateurs.**

Madame,  
Monsieur,

La Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) procède, de manière permanente, au recrutement de membres du jury CAP, en qualité d'évaluateurs.

Les candidats doivent faire partie ou avoir fait partie du personnel directeur ou enseignant d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française ou du personnel du Service général de l'Inspection, et disposer d'une ancienneté de fonction en tant qu'enseignant de minimum quinze ans ainsi que d'un titre pédagogique reconnu.

Il peut donc s'agir d'agents membres du personnel actif et définitif, d'agents en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite ou d'agents retraités depuis moins de quatre ans au moment de la candidature.

Les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités d'introduction des candidatures sont précisées dans la présente circulaire.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter ou à envoyer leur candidature par courriel à l'adresse [jurycap@cfwb.be](mailto:jurycap@cfwb.be).

Je vous remercie de veiller à la communication de la présente aux membres du personnel relevant de votre autorité.

Etienne GILLIARD,

Directeur général



## **Recrutement de membres du jury chargé de délivrer le Certificat d'Aptitudes pédagogiques (jury CAP), en qualité d'évaluateurs.**

### **Contexte :**

L'article 16, §3 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française prévoit qu'un titre de capacité pour exercer une fonction de membre du personnel enseignant se compose de 2 à 3 parties à savoir :

- une composante disciplinaire et/ou une composante d'expérience utile reconnue par la Fédération Wallonie- Bruxelles ;
- une composante pédagogique (par exemple, CAP, agrégation, ...).

Deux filières permettent l'obtention du CAP :

- la formation dispensée par l'enseignement supérieur de promotion sociale ;
- le jury organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup> (jury CAP) pour lequel aucun cours préparatoire n'est dispensé, contrairement à la formation organisée par l'enseignement supérieur de promotion sociale. Le jury s'adresse donc à des candidats autodidactes.

Le décret du 11 avril 2014 précité a étendu les effets professionnels du CAP.

Le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) constitue, lorsqu'il est complété d'un titre disciplinaire, un titre de capacité pour l'exercice d'une fonction de membre du personnel enseignant de cours généraux, techniques ou de pratique professionnelle de l'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale.

Il peut également être utile pour certaines fonctions de l'enseignement fondamental ou pour exercer des fonctions de promotion.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) recrute en permanence des membres évaluateurs pour le jury CAP.

Les candidats au jury CAP sont soumis à :

- 1) une épreuve écrite éliminatoire portant sur la capacité rédactionnelle en langue française ;
- 2) une épreuve écrite éliminatoire portant sur les connaissances en psychologie, pédagogie, méthodologie et pratique de l'enseignement et sur l'organisation du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 3) une épreuve « leçon » en situation réelle de classe, suivie d'un entretien réflexif.

---

<sup>1</sup> Voir chapitre VIII du décret du 20 juillet 2007 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente

## **Contenu de la fonction :**

Le membre de jury recruté pourra être invité à collaborer, selon ses disponibilités préalablement communiquées, à la surveillance des épreuves écrites, à la correction de l'épreuve écrite de langue française, à la tenue des épreuves « leçon / entretien réflexif », aux éventuelles réunions de travail ainsi qu'aux deux séances annuelles de délibérations.

## **Conditions d'admissibilité à la désignation :**

- Faire partie ou avoir fait partie (actif définitif, en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite ou retraité depuis moins de quatre ans au moment de l'envoi de la candidature) du personnel directeur ou enseignant d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française ou du personnel du Service général de l'Inspection<sup>2</sup> ;
- Comptabiliser une ancienneté de fonction en tant qu'enseignant dans l'enseignement organisé ou subventionné d'au minimum quinze ans ;
- Être porteur d'un titre pédagogique reconnu (instituteur, AESI, AESS, CAP, CAPAES, DAP, CAPE, CNTM, master à finalité didactique) ;
- Être disponible ou pouvoir se libérer au minimum un jour par semaine (en moyenne) durant les périodes d'évaluation prévues (généralement de novembre à mai) ;
- Être en mesure de se déplacer de manière autonome sur au minimum deux zones géographiques<sup>3</sup> du territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **Intérêts, compétences et expériences recherchées :**

- Motivation à travailler avec divers acteurs de l'enseignement issus de tous les domaines et de tous les réseaux d'enseignement ;
- Sens du service public ;
- Aptitude à collaborer avec d'autres personnes ;
- Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise de la langue française ;
- Capacité à utiliser les outils informatiques (outlook, word, teams, ...) ;
- Expérience et aptitude à collaborer ou à rédiger des rapports argumentés relatifs à l'évaluation d'enseignants ;
- Faire preuve d'aisance relationnelle, d'engagement, de réactivité, de discrétion, de rigueur dans le travail, de ponctualité, de disponibilité et d'organisation efficace.

## **Atouts :**

- Expérience dans plusieurs fonctions enseignantes, plusieurs types ou niveaux d'enseignement ;
- Expérience en qualité de Chef d'atelier, de Conseiller pédagogique, de Directeur, d'Inspecteur de l'enseignement ou de Délégué au Contrat d'Objectifs (DCO) ;
- Expérience en matière d'évaluation d'aptitudes professionnelles d'enseignants ;
- Expérience en matière de conduite d'un entretien réflexif

---

<sup>2</sup> Pour les Inspecteurs en fonction, il s'agit d'une déclaration d'intérêt. La décision relève de la hiérarchie du service général de l'Inspection via un ordre de mission.

<sup>3</sup> Province du Brabant wallon – Province de Hainaut (Mons-Centre et Charleroi-Hainaut sud) – Province de Hainaut (occidentale) - Province de Liège – Province du Luxembourg – Province de Namur – Région de Bruxelles-capital.

**Défraiements :**

Le membre de jury évaluateur appelé à se déplacer reçoit l'indemnité réglementaire pour frais de parcours et de séjour.

Il reçoit en outre une allocation pour la correction des épreuves écrites de langue française et pour la rédaction de rapports d'évaluation telle que fixée par le législateur.

**Modalités d'introduction des candidatures :**

Les personnes intéressées sont invitées à contacter et/ou à envoyer leur candidature par courriel à l'adresse [jurycap@cfwb.be](mailto:jurycap@cfwb.be) avec la référence "réserve de recrutement jury".

Le candidat enverra :

- Un curriculum vitae mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse de résidence, téléphone, courriel), ses titres (disciplinaire et pédagogique) ainsi que son parcours professionnel dans l'enseignement ;
- Une lettre d'accompagnement reprenant ses motivations à intégrer le jury CAP, les zones géographiques qu'il est en mesure de couvrir (minimum 2) et ses disponibilités généralement supposées.

Les candidatures seront collectées par le secrétariat du jury et versées dans une réserve de recrutement. Le secrétariat pourra contacter personnellement les candidats afin d'obtenir un complément d'informations, si nécessaire.

Les candidats évaluateurs seront sélectionnés, contactés et recrutés au fur et à mesure des besoins du jury (domaines disciplinaires, expériences, niveaux et types d'enseignement, zones géographiques couvertes).

La candidature est valable trois ans à dater de son envoi.



## Personnes à contacter

### ➤ **Direction de l'Enseignement supérieur / Secrétariat du jury CAP**

Toute personne qui souhaite prendre contact avec l'Administration au sujet du présent appel peut s'adresser aux personnes suivantes :

Secrétariat du jury CAP :

Identité	Coordonnées
Johan FABRY Amélie LOUREAU	<a href="mailto:jurycap@cfwb.be">jurycap@cfwb.be</a> 02/213.59.10 (répondeur à disposition)

Site : <https://jurys.cfwb.be/jury-cap/>